



20/12/2024

ACCESSIONS - RETROGRADATIONS FIN DE SAISON 2024/2025

Janvier 2025		
CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Via U14 Ligue	30
CHAMPIONNAT U14 R2 71 EQUIPES EN 6 POULES DE 10 ET UNE POULE DE 11	Via U14 Ligue	71



Fin de saison 2024-2025		
CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R1	22
CHAMPIONNAT U14 R1 30 EQUIPES (3 x 10)	Accèdent en U15 R2	8
CHAMPIONNAT U14 R2 71 EQUIPES EN 6 POULES DE 10 ET UNE POULE DE 11	Accèdent en U15 R1	8
CHAMPIONNAT U14 R2 71 EQUIPES EN 6 POULES DE 10 ET UNE POULE DE 11	Accèdent en U15 R2	22
CHAMPIONNAT U14 R2 71 EQUIPES EN 6 POULES DE 10 ET UNE POULE DE 11	Rétrogradent en U15 District	41

1/ Organisation générale

La Commission Régionale des Compétitions Jeunes est chargée de la gestion de ces championnats.

Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont applicables à ces championnats, sauf particularités précisées dans ce règlement.

Participant à ce championnat en 1ère phase :

- Autant d'équipes engagées respectant les critères émis sur la réglementation U13, en 11 poules de X équipes avec matchs secs, si possible par répartition géographique.

Participant à ces championnats en 2^{nde} phase :

- U14 R1 : 30 équipes réparties en 3 poules de 10 équipes avec matchs secs.
- U14 R2 : autant d'équipes restantes non qualifiées pour le niveau R1, en 6 poules de 10 équipes et une poule de 11 équipes, avec matchs secs.

Une équipe ayant déclaré forfait général en championnat U14 R1 ou U14 R2 ne peut pas la saison suivante, accéder au championnat U15 R1 ou R2.

Peuvent participer à ces championnats :

- Les joueurs de la catégorie d'âge U14
- Les joueurs de la catégorie d'âge U13 (sans restriction de nombre)
- 3 joueurs U12 remplissant les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF
- Les joueuses des catégories d'âge U14F et U15F

En cas de non-respect de ces obligations, le club fautif pourra avoir match perdu par pénalité dans les conditions fixées à l'article 171 des R.G. de la F.F.F.

2/ Accessions - Rétrogradations

Le tableau présenté ci-dessus détermine les principes d'accessions et de rétrogradations à l'issue de la saison 2024/2025

- **Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R1 (2^{nde} phase)**

Les équipes classées aux 1^{ère} et 2^{ème} place de chacune des poules, ainsi que les 8 meilleurs 3^{èmes} pour atteindre le nombre de 30 équipes accéderont au niveau U14 R1 en 2^{nde} phase.

Les dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, sur le départage, seront appliquées en toutes circonstances pour atteindre ce nombre de 30 équipes ou éventuellement procéder à des repêchages en cas de vacances.

Ces dispositions ne pourront s'appliquer avec les derniers de chaque poule qui seront reversés automatiquement au niveau U14 R2 (2^{nde} phase).

- **Accession des équipes U14 Ligue (1^{ère} phase) en U14 R2 (2^{nde} phase)**

Les équipes non qualifiées au regard des conditions émises au paragraphe précédent composeront le niveau U14 R2 (2^{nde} phase).

- **Accession des équipes U14 R1 en U15 R1**

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 7^{ème} place (incluse) de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1 ainsi que le meilleur 8^{ème} de ces 3 poules, accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au 2^{ème} meilleur 8^{ème} puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 8^{èmes} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui accéderont de facto au niveau U15 R2.

- **Accession des équipes U14 R1 en U15 R2**

Les équipes classées 8^{ème} (hors le meilleur) et celles classées de la 9^{ème} à la 10^{ème} place de chacune des 3 poules du championnat régional U14 R1, accéderont au championnat régional U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R1**

Les équipes classées à la 1^{ère} place de chacune des 7 poules composant le niveau U14 R2, ainsi que le meilleur 2nd des 7 poules appliqué selon les règles de départage en vigueur, accéderont au championnat régional U15 R1.

En cas de vacance, il est fait appel au second meilleur 2^{ème} des 7 poules puis si nécessaire on opère de la même manière avec les suivants 2^{ème} en faisant application des dispositions de l'article 14 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- **Accession des équipes U14 R2 en U15 R2**

Les équipes classées de la 2^{ème} (sauf le meilleur 2nd accédant en U15 R1) à la 4^{ème} place, puis les deux meilleurs 5^{ème} des 7 poules, pour atteindre le nombre de 22 équipes accéderont au niveau U15 R2, sauf règles de repêchage énoncées dans le précédent paragraphe.

Les mêmes dispositions ne peuvent être appliquées avec les derniers de chaque poule qui rétrograderont de facto au niveau U15 District.

- **Rétrogradation des équipes U14 R2 en U15 District**

Les équipes non classées dans les positions énoncées dans les deux précédents paragraphes seront rétrogradées au niveau U15 District.

3/ Calendriers et Heures des matches

- Horaire officiel : 15h00
- Lever de rideau : 13H00

4/ Encadrement et Banc de touche

Se reporter à l'article 7 des RG de la Ligue Nouvelle Aquitaine

5/ Ballon

Le ballon est de taille 5.

6/ Temps de jeu

80 minutes (2 fois 40 minutes).

7/ Dispositions particulières

a) Remplacement des joueurs

Les joueurs remplacés peuvent à nouveau entrer en jeu en application de l'article 24 A des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

b) Exclusion temporaire

L'exclusion temporaire s'applique à ces championnats dans le cadre de l'article 37 des R.G. de la Ligue Nouvelle-Aquitaine. Le temps d'exclusion est de 10 minutes.

Nota : une seule équipe par club peut participer aux championnats U14 R1 et R2.
